

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze décembre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, David GREVIN, Laurent SCHNEIDER, Philippe SEUBE, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux ouvertures des crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2016:
 - chapitre 65 – article 658 : Charges diverses de gestion courante, 381.753,84 €
 - chapitre 75 – article 758 : Produits divers de gestion courante, 381.753,84 €

- **DECIDE** de procéder au transfert de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :
 - 1.000 € du chapitre 011 – article 6231 : Annonces et insertions,
 - au chapitre 67 – article 6718 : Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de projet urbain partenarial avec l'AFUA des Clozots de Plain fixant le plan de remboursement des travaux de viabilisation de la rue de Plain,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention

- **DECIDE** de transférer les personnels communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de notre établissement et dont compétences «scolaire» et « périscolaire » sont transférées à la communauté
- **DECIDE** de supprimer les emplois non pourvus : 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35h, 32h et 15h
- **MODIFIE** le tableau des emplois issu de ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2017

- **DECIDE** d'instaurer l'IFSE dans les conditions validées par le Centre de Gestion,
- **PREVOIT** le maintien, aux agents concernés à titre individuel de leur montant de primes antérieur
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2017

- **DECIDE** d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du grade d'ingénieur principal
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017
L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

- **DECIDE** d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de service et de rendement aux agents relevant du grade d'ingénieur principal
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017
L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

- **APPROUVE** la convention relative à la compétence territoriale du corps communal des sapeurs-pompiers de Courtisols entre la Préfecture de la Marne, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et les communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix,
- **APPROUVE** la convention financière entre les communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix.
- **AUTORISE** le maire à signer les documents

- **DECIDE** de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Direction Départementale des territoires à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre les services de l'Etat et la commune.

- **DECIDE** d'adhérer au CNVVF pour un montant de cotisation de 200 €
 - **DECIDE** d'approuver le projet de convention d'occupation d'un bâtiment communal établi entre la commune de Courtisols et l'Ecole de Musique Intercommunale Marnaise,
 - **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention
- Le Maire
- **DECIDE** de réaliser des travaux d'aménagement du bâtiment du secrétariat de mairie afin d'y créer une maison des services publics qui sera accessible aux habitants de Courtisols et des communes de la communauté de communes de la Moivre à la Coole ainsi qu'un relai postal communal. Des locaux accueilleront d'autres services à la population : ADMR, conciliateur de justice, notaire...
 - **ADOpte** le projet de travaux d'un coût estimé à 646 445 € HT,
 - **DECIDE** de lancer une consultation sur ce projet,
 - **SOLLICITE** les subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, la Région et le Département ou tout autre organisme,
 - **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées sur les fonds libres de la commune.
 - **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2017
-
- **DECIDE** de retenir la société 2IRS pour l'équipement des bâtiments communaux en solution internet via le WIFI
 - **AUTORISE** monsieur le maire à signer le devis correspondant à l'équipement des bâtiments suivants : la mairie, le local des jeunes, la bibliothèque, la salle Robert Chaboudé, le dojo et le club house de tennis.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017
- **DECIDE** d'appliquer les tarifs de location de la salle Robert Chaboudé aux habitants de la CC de la Moivre à la Coole dans les mêmes conditions que pour les habitants de Courtisols à compter du 1^{er} janvier 2017
 - **ACCEPTTE** un chèque de la MMA pour un montant total de 4.103,80 € en remboursement de d'un sinistre.
 - précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2016
 - **DESIGNE** 11 représentants pour siéger au sein du conseil communautaire figurant au tableau d'ordre des élections municipales de mars 2014

LE MAIRE

Hubert ARROUART